Devrions-nous décider, avec l'administration, si untel ou unetelle doit quitter son poste parce qu'il/elle l'occupe depuis trop longtemps ? Si c'est Carine ou Pierre qui bénéficiera de sa priorité de rapprochement de conjoint parce qu'elle/il a les compétences métiers qui correspondent au poste à pourvoir ? Etc...

Pour la CGT Finances Publiques, la réponse est claire, c'est NON et c'est pourquoi nous ne nous participons pas à ce groupe de travail.

La CGT Finances Publiques soutient que les agents doivent pouvoir choisir leur affectation tant géographique que fonctionnelle pour exercer au mieux leurs missions. Elle est opposée à l'affectation au choix.

Elle exige de garantir à chaque agent le droit à mutation sur son initiative et des droits et garanties identiques sur tout le territoire.

Enfin, elle s'oppose fermement à tout type de mobilité forcée et à toute forme d'arbitraire dans l'application des règles.

**fichiers:** Télécharger ldg25022020.pdf (429.84 Ko)

**Public:** Infos / actions
GT 2020
Lignes Directrices de Gestion

- -A
- +A

- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank